



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-04-74-A
Date : 5 octobre 2017
Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit : M. le Juge Carmel Agius, Président
M. le Juge Liu Daqun
M. le Juge Fausto Pocar
M. le Juge Theodor Meron
M. le Juge Bakone Justice Moloto

Assistée de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 5 octobre 2017

LE PROCUREUR

c/

**JADRANKO PRLIĆ
BRUNO STOJIC
SLOBODAN PRALJAK
MILIVOJ PETKOVIĆ
VALENTIN ĆORIĆ
BERISLAV PUŠIĆ**

DOCUMENT PUBLIC

ORDONNANCE FIXANT LA DATE DU PRONONCÉ DE L'ARRÊT

Le Bureau du Procureur

M. Douglas Stringer
M^{me} Barbara Goy
M^{me} Laurel Baig

Les Conseils des Accusés

M. Michael G. Karnavas et M^{me} Suzana Tomanović pour Jadranko Prlić
M^{me} Senka Nožica et M. Karim A. A. Khan pour Bruno Stojic
M^{mes} Nika Pinter et Natacha Fauveau-Ivanović pour Slobodan Praljak
M^{me} Vesna Alaburić et M. Davor Lazić pour Milivoj Petković
M^{me} Dijana Tomašegović-Tomić et M. Dražen Plavec pour Valentin Ćorić
MM. Fahrudin Ibrišimović et Roger Sahota pour Berislav Pušić

LA CHAMBRE D'APPEL du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

VU le Jugement rendu par la Chambre de première instance III le 29 mai 2013 dans l'affaire *Le Procureur c/ Jadranko Prlić et consorts*, n° IT-04-74-T (le « Jugement »),

VU les appels interjetés par Jadranko Prlić, Bruno Stojić, Slobodan Praljak, Milivoj Petković, Valentin Ćorić, Berislav Pušić et le Bureau du Procureur du Tribunal contre le Jugement¹,

ATTENDU que le procès en appel s'est tenu en l'espèce du 20 au 24 et les 27 et 28 mars 2017,

EN APPLICATION de l'article 117 D) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal,

ORDONNONS qu'une audience se tiendra dans la salle d'audience I le mercredi 29 novembre 2017 à 10 heures, heure à laquelle l'arrêt sera prononcé en audience publique.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 5 octobre 2017
La Haye (Pays-Bas)

Le Président de la Chambre d'appel

/signé/

Carmel Agius

[Sceau du Tribunal]

¹ *Jadranko Prlić's Notice of Appeal*, 5 août 2014 ; *Jadranko Prlić's Corrigendum to His Notice of Appeal*, 13 janvier 2015 ; *Bruno Stojić's Notice of Appeal*, 4 août 2014 ; *Slobodan Praljak's Notice of Appeal*, 28 juin 2013 ; *Corrigendum to Slobodan Praljak's Notice of Appeal with Annex*, 29 juillet 2013 ; *Milivoj Petković's Notice of Appeal*, 5 août 2014 ; *Re-Filed Notice of Appeal Filed on Behalf of Mr. Valentin Ćorić*, 23 décembre 2014 ; *Re-Filing of the Notice of Appeal on Behalf of Berislav Pušić*, 13 mars 2014 ; *Prosecution's Notice of Appeal*, 27 août 2013.